

Paris, le 2 septembre 2026

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le jury national des « Villes et Villages Fleuris », réuni en séance plénière le 2 septembre 2026, a décidé de **reconduire le label « Quatre Fleurs »** de la commune de Rilly-la-Montagne.

Cette décision vient reconnaître la qualité du travail engagé par votre collectivité. Au cours de sa visite, le jury a notamment relevé les points très positifs suivants :

- Un accueil très agréable par une nouvelle équipe municipale motivée, et soucieuse d'inscrire ses actions dans le prolongement du précédent mandat ainsi qu'un dossier de présentation qualitatif, construit sur la structure de la grille d'évaluation ;
- Une promotion dynamique de la démarche « Villes et Villages Fleuris », portée par une équipe de bénévoles impliquée et des animations régulières auprès de la population ;
- Un réel investissement de l'ensemble des acteurs locaux, joliment illustré par la participation des producteurs de champagne au budget « végétaux » de la commune ;
- Un patrimoine forestier et arbustif soigné et bien géré (avec l'implantation de nouvelles espèces, mieux adaptées aux évolutions climatiques, ou la replantation de haies arbustives aux bords des parcelles de vignes). L'évolution du fleurissement et de la renaturation doit elle aussi être saluée, avec un usage accru de variétés pérennes ;
- Des pratiques environnementales tout à fait qualitatives. Le jury se félicite de l'important travail réalisé sur la gestion de l'eau et la protection de la biodiversité (opération « En forêt eau'trement », récupération des eaux pluviales, choix des variétés de vignes...) ;
- Un bâti remarquable, bien aménagé et mis en valeur (effacement des réseaux, publicité maîtrisée, accessibilité PMR...). Le centre bourg, en zone limitée à 20 km/h, est propice à la flânerie du promeneur ;
- Enfin, des projets d'aménagement et de végétalisation pertinents, et réalisés avec goût (place de la Mairie, quartier de la gare, promenades vertes...). Le jury applaudit particulièrement la centralisation de l'entrée des écoles maternelle, primaire et collège dans un site naturel et sécurisé.

Par ailleurs, afin de vous aider à consolider et pérenniser votre démarche, quelques axes d'améliorations ont été identifiés par le jury :

- Veiller, lors de la prochaine visite, à associer les agents techniques municipaux ainsi que les représentants des entreprises partenaires ;



- Ouvrir davantage les projets à la concertation participative. Le conseil municipal des jeunes va pleinement dans ce sens ;
- Poursuivre la diversification de la gamme de fleurs annuelles, et diminuer encore le nombre de jardinières installées en hauteur ;
- Mieux mettre en valeur le circuit de la promenade fleurie, à destination des visiteurs et touristes.

Nichée entre vigne et forêt, Rilly-la-Montagne a su mettre en valeur son patrimoine végétal et bâti, et offre l'image d'une ville apaisée, attractive, et où il fait bon vivre.

La remise des prix nationaux aura lieu le **mardi 1^{er} décembre 2026 aux salons Hoche, à Paris** et une invitation officielle vous sera adressée prochainement.

Avec toutes mes félicitations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Thibaut BEAUTE
Président du CNVVF



Monsieur Didier PINÇONNET
Maire de RILLY-LA-MONTAGNE